

Qualité et sûreté des espaces urbains

Une demande sociale croissante et de récentes exigences réglementaires

Le thème de la sûreté dans la conception des espaces urbains constitue une préoccupation majeure de l'Etat et des collectivités locales en France. L'action du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement (METL) en matière de prévention de la délinquance est principalement orientée vers « la prévention situationnelle », qui constitue l'une des priorités de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance. Afin d'améliorer la prévention des actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne, un objectif a en effet été fixé de repérer les vulnérabilités et d'anticiper les risques, notamment par le recours accru aux études de sécurité publique.

Depuis 2007, les projets d'équipement et d'aménagement les plus importants doivent en effet faire l'objet d'une étude préalable de sûreté et de sécurité publique. Celle-ci permet d'évaluer les risques pesant sur l'opération et de prévoir les mesures correspondantes en matière de construction, d'aménagement et de gestion des espaces. Mise en place conjointement dans le cadre d'un pilotage interministériel, cette loi a placé les professionnels de l'aménagement (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre) en acteurs de la coproduction de la sécurité.

Ces études de sécurité publique constituent une opportunité de défendre des exigences en matière de durabilité et de qualité urbaine des projets et de pouvoir intervenir lors de la conception des opérations. Le principe de sûreté dans les projets d'aménagement est d'ailleurs un élément d'appréciation de la qualité de vie dans l'attribution du label EcoQuartier.

Ces études offrent l'occasion d'un partage des responsabilités entre forces de l'ordre et acteurs de l'aménagement

et permettent d'avoir une approche adaptée au contexte et aux enjeux locaux en mettant l'accent sur la qualité urbaine des aménagements et le lien social. En ce sens, elles participent à une plus grande équité dans l'accès à la ville, les problématiques de sûreté urbaine touchant plus particulièrement les personnes les plus défavorisées et fragiles.

La mise en œuvre de cette politique passe donc notamment par la réalisation de ces études par des professionnels expérimentés et leur mise en œuvre opérationnelle. Les services de l'Etat accompagnent les collectivités et les professionnels de l'aménagement dans cet exercice. Un Point d'appui national a été créé au sein du CEREMA, qui sert à la fois de centre de ressources, de support d'un observatoire et de référent méthodologique. En outre, les fondements et modalités concrètes de mise en œuvre de cette politique font l'objet de questionnements scientifiques et opérationnels récurrents.

Focus sur les recherches du PUCA relatives à la sûreté urbaine

Comment les professionnels peuvent-ils répondre à cette nouvelle exigence ? Comment concevoir des projets urbains qui intègrent la sûreté d'un point de vue programmatique, architectural et urbanistique sans compromettre les vertus de la vie urbaine ? Autrement dit, comment concilier qualité et sûreté de l'espace urbain ? Cette interrogation, complexe, nécessite de travailler sur deux champs complémentaires et emblématiques des méthodes du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) animé par le Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement : la recherche et l'expérimentation.

De la recherche à l'expérimentation

En premier lieu, il a fallu approfondir la connaissance des phénomènes liés à la sûreté en milieu urbain. C'est pourquoi le PUCA a lancé dès 2007 une consultation de recherche en partenariat avec le Club Ville Aménagement (rassemblant quelques dizaines de grands opérateurs de l'aménagement) pour questionner les chercheurs sur l'espace, sa conception, son utilisation et sa maintenance. Ce travail, mené par 11 équipes de recherche, a débouché sur un nouveau postulat : les formes actuelles d'urbanisme « défensif » peuvent être dépassées par un aménagement et une gestion d'espaces publics plus ouverts. Nous pensons que c'est en favorisant la fluidité des circulations, l'animation urbaine et la fréquentation des lieux que les professionnels vont contribuer à l'amélioration des conditions de sûreté.

Dans la continuité de cet important travail de recherche, le PUCA a souhaité lancer en 2010 un programme d'expérimentation. Mené en partenariat avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), le programme « Qualité et sûreté des espaces urbains » avait pour objectif de faire émerger des projets urbains innovants qui apportent des réponses aux problèmes d'insécurité rencontrés par les collectivités locales dans l'aménagement et la gestion des espaces collectifs. Il portait spécifiquement sur les relations entre espace et sûreté. L'angle était ouvertement l'amélioration du confort à fréquenter les espaces, du bien-être des résidents tout autant que la résolution de problèmes concrets, qu'il s'agisse des conséquences directes de la malveillance, ou – plus communément – de conflits d'usages, de situations « tendues », ou encore d'inconfort. Comment concevoir et mettre en oeuvre des projets urbains qui intègrent la sûreté sans compromettre les vertus de la vie urbaine ? Quelles solutions alternatives à l'urbanisme défensif peut-on apporter aux problèmes de sûreté ?

L'objectif était de prendre appui sur le couple maître d'ouvrage / maître d'oeuvre pour réfléchir, ensemble, aux difficultés rencontrées par les habitants et usagers, et in fine définir des actions urbaines et architecturales adaptées. Dix collectivités locales et un maître d'ouvrage privé proposant treize sites d'études ont été retenus afin de représenter un éventail de situations concrètes contrastées : galerie commerçante, quartiers en rénovation urbaine, quartier de gare, parking souterrain, dalle... Des équipes d'experts ont réfléchi pendant un an avec les collectivités locales pour aboutir à des propositions opérationnelles innovantes.

Les apports d'une telle démarche

Il ressort nettement de l'ensemble des expérimentations la confirmation que le sentiment d'insécurité n'est pas toujours – et même rarement – un problème qui relève du « champ de la sécurité » en matière de réponse et d'acteurs publics. En d'autres termes, il est tout autant question de cadre de vie, de qualité de l'espace, de problèmes de gestion que d'incivilités ou de délinquance, y compris dans des sites où les niveaux de délinquance sont particulièrement préoccupants. Un élu témoignait ainsi lors d'un atelier que les préoccupations quotidiennes des habitants de sa commune, pourtant confrontés à des problèmes aigus de délinquance, portaient au moins autant que les considérations d'entretien ou de traitement de l'espace.

Deuxième apport : cette approche du projet urbain sous l'angle de la sûreté impose une légère inflexion du travail des concepteurs vers une identification et une prise en charge des problèmes concrets. Le travail mené par le collectif Réussir l'Espace Public à Lille a clairement mis en avant les valeurs-ajoutées de l'association des professionnels de la sécurité et de la gestion, plus directement tournés vers la résolution de problèmes concrets. En un sens, l'expérimentation a fait émerger une manière différente de concevoir un projet urbain, en prenant en compte la quotidienneté et en tentant d'y apporter des réponses spatiales ouvertes, qui ne passent pas forcément par les « canons » de la rénovation urbaine (résidentialisation, création d'une « nouvelle centralité », mixité fonctionnelle...). La sûreté fournit une occasion très concrète de se pencher sur l'usage de l'espace ou du bâtiment et d'apporter des réponses aux difficultés des résidents. Y compris des réponses modestes qui n'impliquent pas forcément une restructuration complète du quartier suivant des principes généraux dictés par la mode urbanistique du moment : on a pu préconiser, ici un retournement de halls, là une simple clarification des domanialités, ailleurs encore le maintien d'une place de quartier à proximité d'un petit centre commercial alors que tout conduisait à ce qu'on la supprime pour densifier et « désenclaver ». En ce sens, plusieurs propositions élaborées dans le cadre de ce programme invitent les concepteurs à enrichir les catégories d'action classiques de l'urbanisme, souvent très générales et parfois peu adaptées aux enjeux strictement locaux (désenclaver, apporter de la mixité fonctionnelle, recréer une centralité...). Sans les remettre en cause, une attention portée au confort des habitants et aux problèmes de sûreté amène parfois les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre à imaginer des solutions qui soient d'un autre registre.

Enfin, plusieurs équipes ont fait ressortir l'idée de travailler sur le temps du projet, pour dépasser la vision de l'avant/après. Les chantiers étant très longs, souvent source de nuisances et de formes d'insécurité, il importe de repenser la mise en oeuvre concrète des projets urbains en créant les conditions d'une transformation progressive s'appuyant sur les ressources de lieux, valorisant les pratiques existantes et permettant des ajustements progressifs. La « stratégie du chantier » définie par Paul Landauer à Strasbourg est sur ce point exemplaire, mais cette réflexion est également au cœur du travail mené au Havre ou à Sevrans. Philippe Panerai à Aubervilliers a également introduit la variable du temps et proposé des évolutions immédiates de la dalle Vilette et d'autres plus lointaines. Ces premières actions immédiates, si elles sont annoncées, concertées puis réalisées relativement rapidement permettent de rétablir un climat de confiance aujourd'hui disparu. Dans tous les exemples, il s'agit d'inflexions qui vont bien au-delà de la seule « gestion du chantier ». C'est, avant tout, une forme de démocratisation de la démarche urbanistique, non plus conçue sous la forme de la concertation traditionnelle mais comme l'exploitation du temps du projet dont on souhaite qu'il devienne celui d'une mutation collectivement assumée. En s'appuyant sur les compétences des résidents et des usagers, souvent « désenchantés » vis-à-vis de l'action publique, il s'agit de rompre la fatalité du sentiment de relégation, donc de fragilité, donc d'insécurité.

Dans le cadre du Forum urbain de Medellin, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement organise un networking event sur le thème « Faire la ville durable : présentations et discussions autour d'expériences internationales innovantes dans le secteur de la production urbaine durable et participative ». Cet événement se déroulera le mardi 8 avril de 16 h 30 à 18 h 30 sur le pavillon jaune.

Pour en savoir plus : [Lien vers site PUCA](#)